

**ASSEMBLEE GENERALE  
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DU  
LOT-ET-GARONNE  
DU 23 juin 2017**

L'an deux mille dix sept, le 23 juin, à 14h30, les membres du Conseil Départemental de l'accès au droit du Lot-et-Garonne, se sont réunis au Tribunal de Grande Instance d'Agen.

L'assemblée générale est présidée par Madame ALMENDROS Béatrice, en sa qualité de Présidente du CDAD du Lot-et-Garonne et du TGI d'Agen. Le secrétariat est assuré par Madame MELCARE-ZACHARA Johanne, coordinatrice du CDAD du Lot-et-Garonne.

Madame la Présidente constate que sont présents:

- Mme MARTIN Marie-Ange, Chef de bureau du cabinet du Préfet du Lot-et-Garonne
- Me COSSET Edmond, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau d'AGEN
- Me BLAJAN Frédéric, Vice-président de la Chambre interdépartementale des notaires
- Me VIGUIER Jean-Philippe, Président de la Chambre Départementale des huissiers de justice
- M. CAUSSE Jean-Marc, Membre de l'AMICALE des maires
- Mme MAHAIE Maria, Administratrice de l'UDAF 47

Et que sont absents et excusés:

- Me LAMARQUE Patrick, Président de la CARPA
- Me FABRE Laurent, Directeur de cabinet adjoint du Président du Conseil Départemental

Sont également présents à titre consultatif:

- Madame GARNIER Manuella, Commissaire de gouvernement du CDAD et Procureur de la République près le TGI d'Agen
- Monsieur LESPES Stéphane, Agent comptable du CDAD du Lot-et-Garonne.

Soit les deux tiers des membres présents, Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

*L'assemblée générale débute à 14h35.*

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée:

- approbation du PV d'assemblée générale du 8 Décembre 2016
- approbation des comptes
- bilan activité
- projets 2017

## I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 08 DECEMBRE 2016

Ledit procès verbal a été envoyé et joint à la convocation de l'assemblée générale aux membres de droit du CDAD, par mail du 08 juin 2017.

La Présidente recueille les éventuelles observations s'il y a.

**Le PV est approuvé à l'unanimité.**

## II - APPROBATION DES COMPTES

Madame La Présidente donne la parole à Monsieur LESPES Stéphane, agent comptable du CDAD, qui présente le rapport d'exécution sur l'exercice 2016, ci-joint.

Pour 2017, on constate plus de recettes que de dépenses. Ce résultat excédentaire est de 16 788€. Depuis le début de l'année 2017, 5 600€ de dépenses ont été réalisées pour l'association infodroit.

Madame La Présidente du Conseil Départemental d'accès au droit interpelle le Conseil d'administration sur les difficultés que rencontre actuellement le CDAD pour récupérer les factures du barreau d'Agen.

Mme ALMENDROS évoque également l'entretien qui a eu lieu entre le Directeur du SPIP et le CDAD<sup>47</sup>. Le SPIP a informé le Conseil départemental d'accès au droit de son incapacité financière à prendre en charge à hauteur du tiers les interventions de l'association Infodroits, au sein des PAD pénitentiaires, ce qui oblige le CDAD à les financer intégralement. Pour rappel, le service public d'insertion et de probation finance, par ailleurs, cette association, à hauteur de 14 000€/an, dans le cadre des PAD sociaux.

En outre, il a été convenu que le SPIP devait prioriser les entretiens entre avocats et détenus. Ce n'est qu'au cours de la consultation juridique que l'avocat pourra éventuellement réorienter le prisonnier vers l'association Infodroits afin de l'assister dans les actes courants.

Les conventions ont donc été modifiées.

**L'assemblée adopte la modification des conventions des PAD pénitentiaires à la majorité.**

Monsieur LESPES indique que 170 € de frais ont été dépensés pour la nourriture, lors de la journée de lutte contre le harcèlement scolaire, à AUBIAC, ainsi que 1 000€ pour l'intervention de l'association Infodroits et du barreau d'AGEN.

Par ailleurs, le CDAD a perçu du Ministère de la justice, cette année, une somme de 41 000€.

Une nouvelle convention a également été rédigée afin d'encadrer la rétribution du CIDFF. Sa rémunération est dorénavant à hauteur de 350 €/mois. En contre partie, des bilans mensuels doivent nous parvenir.

L'agent comptable propose d'obtenir une somme d'argent plus importante du Ministère de la justice, en Décembre, afin de faire face aux nouvelles dépenses.

Madame La Présidente interpelle Monsieur Le Bâtonnier pour regretter l'absence de rétribution des avocats lors de leurs déplacements au sein des points d'accès au droit. Ce qui est une différence notable avec le Lot où les professionnels du droit étaient rémunérés individuellement pour chaque intervention. Me COSSET déclare se renseigner sur ce sujet.

### III – BILAN ACTIVITE

Madame La Présidente du CDAD donne la parole à Mme MELCARE-ZACHARA pour relater la journée de lutte contre le harcèlement scolaire qui a eu lieu le jeudi 1er juin à AUBIAC.

La coordinatrice du CDAD expose que les écoliers d'AUBIAC, niveau CM1-CM2, ont pu aborder, sous différentes formes, la thématique du harcèlement scolaire. La journée s'est déroulée en 4 étapes: En début de matinée, une projection de dessins animés pédagogiques a été diffusée par la Directrice de l'association INFODROITS, Mme LANGE. En fin de matinée, une initiation à la procédure pénale et à l'organisation judiciaire a été menée par Me BOUTITIE. L'après-midi a été consacrée à la prévention du cyberharcèlement avec l'adjudant chef LECADRE. Enfin, en soirée, une réunion d'information a été proposée aux parents, en présence de Mme CAMBOULIVES, Vice Présidente de la PJJ, pour les alerter sur les comportements à risque au sein et en dehors de l'établissement scolaire.

Il s'est avéré que certains enfants avaient déjà été victimes d'actes de harcèlements et d'agressions physiques notamment. Mais ils restent souvent silencieux face à ces événements. C'est la raison pour laquelle il a été rappelé qu'il était impératif d'alerter les adultes en cas d'agressions répétées à leur rencontre ou sur l'un de leur camarade. Le harcèlement scolaire est puni par la loi. Mme MELCARE-ZACHARA propose de faire appel à une psychologue scolaire, à l'occasion des prochaines journées dédiées à ce thème, afin d'accompagner les enfants durant cette journée et de pouvoir ainsi déceler d'éventuelles victimes.

### IV – PROJETS 2017

Mme ALMENDROS propose d'organiser un colloque sur les addictions, à l'instar de celui qui avait été réalisé par le CDAD du Lot. Un adolescent addict aux stupéfiants et aux jeux vidéos avait pu témoigner des effets néfastes qu'il subissait, pendant ses années d'études universitaires. Mme La Présidente propose de solliciter le Parc des expositions d'Agen, pour cette occasion.

Mme MELCARE-ZACHARA évoque également la possibilité d'organiser cette journée au sein de l'université d'AGEN afin de pouvoir alerter directement les étudiants sur ce phénomène. Cette institution a, par le passé, prêté ses locaux au CDAD pour son colloque intitulée « l'hospitalisation d'office ».

**La Présidente**  
**Madame ALMENDROS Béatrice**

**La Commissaire du Gouvernement**  
**Madame GARNIER Manuella**

**La coordinatrice du CDAD**  
**Madame MELCARE-ZACHARA Johanne**

